

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

DATE DE LA CONVOCATION

28/09/2017

DATE D’AFFICHAGE

28/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 20

PROCURATIONS : 1

L’an deux mille dix-sept, le neuf octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles

Etaient présents : M. Mme Gilles LAGAÜZERE – Pierre VALADE – Ingrid GREAU – Abdelbaki
MOHAND O’AMAR – Christine SICARD – Antoine MILANESE – Jean-Claude SERE – Maryse
BECARY – Philippe RIGAL – Didier RESSIOT – Christian DUBUR – Patrick DILMAN – Rosario
GARCIA – Daniel FORT – Cécile GADRAS – Christian JADAS – Christine VOINOT – Jeanine
BOUCHERET – Valérie MORIN

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme M. Mme Christophe MENTUY – Marie-Thérèse MORETTO

Absents : M. Mme Brigitte DELATTRE

Procurations : Mme Pierrette REBOUX à Monsieur Daniel FORT

Madame VOINOT Christine a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°56/2017 OBJET : DENOMINATION NOMS DE VOIES DE LA
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE.**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.2121-29.

Monsieur le Maire informe les membres présents que conformément au code général des
collectivités territoriales, et notamment l’article L.2121-29, il appartient au Conseil Municipal de
choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place
publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par
elle-même.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

VALIDE le principe général de dénomination de la Commune,

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DENOMINATION DES VOIES (chemins, impasses, routes, rues)

N°	NOM	NOM DE LA VOIE	DEPUIS	JUSQU'À
1	route	de bouronne	chemin de galafrot	RD 3
2	chemin	de cloupeau	route de bouronne	lieu dit cloupeau
3	route	de galafrot	RD 3	limite marmande
4	chemin	cul de l'île	route de galafrot	lieu dit cul de l'île
5	rue	de la geyre	rue St Pey d'Aaron	route de fizalie
6	route	de fizalie	rue de la geyre	RD 813
7	route	du vieux lavoir	route de la geyre	route de galafrot ou VC 203
8	route	de la peyre	route du vieux lavoir	intersection VC102 route de bareyre et chemin de thivras
9	route	de bareyre	intersection route de la peyre et route de thivras	route de galafrot

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

10	route	de thivras	intersection route de la peyre et route de bareyre	limite marmande
11	route	de jonquiere	route de fizalié	route du petit mayne
12	route	pièces hautes	route de jonquières	RD 813
13	route	du petit mayne	route de jonquières	route de thivras
14	chemin	de la plaine 2	route de menaudon	au fond de l'impasse
15	route	de menaudon	route du petit mayne	RD 813
16	route	des lafittes	route de menaudon	limite marmande
17	rue	du port	rue du 11 novembre	bord de garonne
18	impasse	la grangeotte	RD 813	clos des 2 chapelles
19	chemin	latapie	RD 813	champs
20	route	de la bergerie	route de maubarat	RD 813
21	route	de maubarat	route de morrau	route de la bergerie
22	route	de morrau	rue victor hugo	RD 813
23	route	des maraichers	rue victor hugo	route de morrau
24	route	de lanauze	rue victor hugo	route du traversant
25	chemin	de l'arboretum	rue victor hugo	parc ricaud
26	impasse	des jonquilles	rue victor hugo	au fond de l'impasse
27	impasse	des coquelicots	rue victor hugo	au fond de l'impasse
28	impasse	du muguet	rue victor hugo	au fond de l'impasse
29	impasse	des tournesols	route des pommiers	au fond de l'impasse

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

30	rue	de l'aubespın	rue victor hugo	avenue de graveyron
31	route	de coignasse	avenue de graveyron	route des pommiers
32	impasse	des fauvettes	avenue de graveyron	au fond de l'impasse
33	rue	des combattants d'afrique du nord	avenue de graveyron	avenue de graveyron
34	route	de montplaisir nord	rue des combattants afn	route du traversant
35	allée	des charmilles	rue des combattants afn	route de montplaisir
36	avenue	de graveyron	rue de sigalas	route du traversant
37	route	du traversant	RD 813	limite beaupuy
38	route	des pommiers	rue victor hugo	route du traversant
39	route	du bas rouzin	route du traversant	route du haut rouzin
40	route	du haut rouzin	route de davis	route de loustalot
41	route	de davis	route du traversant	route du haut rouzin
42	impasse	de badiole	route de davis	au fond de l'impasse
43	route	de marcachaud	chemin du haut rouzin	route du mares
44	route	de loustalot	route de marcachaud	route du pin
45	hameau	de rousseau pallard	route de marcachaud	hameau rousseau pallard
46	route	de falot	route de la bergerie	limite beaupuy
47	route	du pin	limite beaupuy	limite beaupuy
48	route	du mares	route de marcachaud	route du château d'eau

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

49	route	du barrails	intersection route de davis et route du haut rouzin	route du château d'eau
50	route	de rabat	route du château d'eau	route du château d'eau
51	chemin	de gajague	route de rabat	route du château d'eau
52	route	du château d'eau	route du caillou	limite lagupie
53	route	du caillou	route du traversant	limite lagupie
54	route	de bel air	route du caillou	chemin du castéra
55	chemin	de la cote	route du caillou	route du château d'eau
56	chemin	du castéra	route du traversant	castéra
57	route	de montplaisir	avenue de graveyron	route du traversant
58	impasse	cap blanc	route du traversant	cap blanc
59	route	de labastide	rue des combattants afn	RD 239
60	rue	de neuffons	rue des combattants afn	RD 239
61	chemin	du moulin de viau	avenue du général de gaulle	Viau
62	impasse	de neuffons	rue de neuffons	au fond de l'impasse
63	chemin	des roubins	RD 813	roubins
64	route	des sables	limite saint martin petit	limite lagupie
65	impasse	bordes les oliviers	route des pommiers	au fond de l'impasse
66	impasse	des rosiers	allée des charmilles	au fond de l'impasse
67	chemin	de la manufacture	RD 813	chemin de jonquières pièces

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

				hautes Menuzzo (Trentin)
68	allée	des vignes	limite beaupuy	limite beaupuy

VOTE
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

DELIBERATION N° 57/2017 OBJET : APPROBATION CONVENTION U.N.A. 47 **ATELIERS NUMERIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par L'Association UNA 47 et représentée par Monsieur Edouard DELORME concernant la mise à disposition de la salle située au rez de chaussée du château « la placière » (aile droite) pour animer deux ateliers numériques pour les séniors :

- Pack initiation
- Pack perfectionnement

La possibilité d'utilisation hebdomadaire de cette salle est souhaitée pour les Lundis de 14h à 16h et les Mercredis de 09h30 à 11h30 du 1^{er} octobre 2017 au 07 juillet 2018 (période non renouvelable), sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE,

- D'accepter la mise à disposition de la salle située au rez de chaussée du château « la placière » (aile droite) les Lundis de 14h à 16h00 et les Mercredis de 09h30 à 11h30 sur la période du 1^{er} octobre 2017 au 07 juillet 2018 (période non renouvelable), sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ateliers numériques avec l'UNA 47.

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 58/2017 OBJET : CONVENTION ATELIER D'EXPRESSION PAR LE DESSIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de création d'un atelier d'expression par le dessin et de la mise à disposition de la salle située au rez de chaussée du château « la placière » (aile droite).

La possibilité d'utilisation hebdomadaire de cette salle est souhaitée pour les mercredis de 14h à 18h et les vendredis de 16h30 à 18h30 du 10 octobre 2017 au 14 juillet 2018 (période non renouvelable), sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

Pour cette mise à disposition il est proposé le règlement d'une redevance de 100 € par trimestre échu avec le 1^{er} trimestre à titre gracieux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE,

- D'accepter la mise à disposition de la salle située au rez de chaussée du château « la placière » (aile droite) les Mercredis de 14h à 18h00 et et les vendredis de 16h30 à 18h30 sur la période du 10 octobre 2017 au 14 juillet 2018 (période non renouvelable), sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser cette salle pour des besoins prioritaires.

- Que cette mise à disposition se fera pour la période du 10 octobre 2017 au 14 juillet 2018 moyennant une redevance de 100 € par trimestre échu avec le 1er trimestre à titre gracieux

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer une convention avec l'animatrice de cet atelier, Madame Chantal PRADELLE DUSSEaux dans ces termes.

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 59/2017 OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47.

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure deux conventions de servitude sur **les parcelles cadastrées** :

- Section AN n°150 lieu-dit « Coignasse »

- Section AN n° 646 lieu-dit « Montplaisir » au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre du « renforcement BT poste Montplaisir »

Et une convention de servitude sur la parcelle cadastrée :

- Section AN n°463 lieu-dit « Menaudon »

Au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de « VGA la plaine 2».

Ces mêmes conventions, si elles concernent les ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 60/2017 OBJET : SUBVENTION LICENCES CLUBS JOURNEE INTER ASSOCIATIONS 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la journée rencontre inter-associations organisée par la municipalité le 10 septembre 2017, il a été décidé d'offrir 3 licences auprès des associations, suivant le choix des gagnants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide

D'accorder une subvention exceptionnelle à :

- **ARTI SPORT pour 115 € (GUENNEC Tanguy)**
- **ARTI SPORT pour 160 € (FISCHER Tao)**
- **BASKET BALL BAZEILLAIS pour 103 € (DOLIAS Laura)**

VOTE
POUR :20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 61 /2017 OBJET : REVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : AVIS SIMPLE SUR LE PROJET DE ZONAGE.

VU l'article L. 1224-10 du code général des collectivités territoriales relatif à la délimitation du zonage d'assainissement par les communes ou leurs groupements ;

VU l'arrêté n°02LY01443 de la Cour administrative d'Appel de Lyon en date du 31 mai 2005 (M. BOYER) ;

VU les statuts du syndicat Eau47 validés par arrêté inter préfectoral en date du 09 février 2016, et notamment leur article 2.2. ;

VU la délibération du Conseil municipal N° 010_2016 en date du 08 Février 2016 décidant de transférer la compétence "Assainissement collectif" au syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

2017 ;
VU le projet de zonage établi par les services d'Eau47 ;

Monsieur le maire demande à l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis simple sur le projet de zonage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ÉMET un avis simple favorable sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Sainte BAZEILLE, tel que proposé par le syndicat Eau47 et détaillé dans la carte jointe en annexe, et intégrant les modifications suivantes :

- Assainissement collectif : secteur éco-quartier, secteur « Montplaisir », secteur « Labastide », secteur « Lalanne »;
- Assainissement non collectif : le reste de la commune ;

PREND NOTE que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :

- Arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique par délibération du Bureau syndical d'Eau47 ;
- Déroulement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par Eau47),
- Avis simple du conseil municipal par délibération sur le zonage après enquête publique,
- Approbation du zonage après enquête publique par délibération du Bureau syndical d'Eau47.

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 62/2017 OBJET : CONVENTION ECOLE STE FOY MARMANDE 2016/2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention pour l'année 2016-2017 avec l'Ecole Sainte-Foy de MARMANDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

DECIDE

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

Pour l'année 2016-2017 :

- D'accepter la convention, fixant notamment la participation :

Pour un élève de classe maternelle à 1 069 €.

Pour un élève de classe primaire à 402 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler la participation de la Commune pour la somme de **3 344 €** (trois mille trois cent quarante-quatre Euros) sur le **budget primitif de 2018**.

VOTE
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

DELIBERATION N° 63/2017 OBJET : TARIFS LAC IRRIGATION 2017-2018

- **TARIF M3 EAU POUR 2017**
- **TARIF FORFAITS ABONNEMENTS 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour 2017 le tarif de consommation du m3 d'eau, ainsi que le tarif 2018 du forfait abonnements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- **De fixer le prix du m3 d'eau pour 2017 comme suit :**
- **Usage irrigation agricole : 0, 20 € le m3 (tarif 2016 0.18 €)**
- **Usage domestique : 0, 40 € le m3 (tarif 2016 0.36 €), en raison de non-participation au paiement du forfait abonnements.**

Pour les irrigants agriculteurs n'ayant pas utilisé la consommation minimum prévue, le forfait appliqué est le suivant :

- **Borne 1.5 m3 = 150 m3**
- **Borne 5 m3 = 500 m3**
- **Borne 10 m3 = 1 000 m3**
- **Borne 15 m3 = 1 500 m3**

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

- Borne 20 m³ = 2 000 m³
- Borne 25 m³ = 2 500 m³
- Borne 30 m³ = 3 000 m³
- Borne 40 m³ = 4 000 m³

Le tarif H.T. du forfait abonnement pour 2018 s'élève donc :

- Borne 1.5 m³ = 45.73 €
- Borne 5 m³ = 152.45 €
- Borne 10 m³ = 304.90 €
- Borne 15 m³ = 457.35 €
- Borne 20 m³ = 609.80 €
- Borne 25 m³ = 762.25 €
- Borne 30 m³ = 914.69 €
- Borne 40 m³ = 1 219.59 €

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 64/2017 OBJET : TRAVAIL DOMINICAL DEROGATION DU MAIRE

La commune de Sainte Bazeille a été sollicitée par la SARL MARM (Ets NOZ) en date du 6 juin dernier ainsi que A.M.C. Groupe Dupouy concessionnaire Renault en date du 14 septembre dernier afin d'émettre un avis sur les ouvertures dominicales pour l'année 2018.

En effet, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi MACRON) a modifié les dispositions relatives aux dérogations accordées par le maire, lesquelles permettent aux établissements de commerce de détail de supprimer le repos dominical de leurs salariés pour un maximum de 12 dimanches par an.

Outre les consultations visées à l'article R 3132-21 du code du travail (avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées), il est également prévu que la décision du maire soit prise après avis du conseil municipal, et au-delà de 5 dimanches, de l'organe délibérant de

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), dont la commune est membre. S'agissant d'un avis conforme, le maire devra s'y conformer.

Afin de répondre à la demande formulée par les commerçants, la commune de Sainte Bazeille a manifesté la volonté d'autoriser l'ouverture des commerces de détail non alimentaire sur son territoire à 12 dimanches par an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide De donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de détail non alimentaire sur la commune de Sainte Bazeille, sur les 12 dimanches suivants :

SARL MARM ETS NOZ	A.M.C. CONCESSIONNAIRE RENAULT
Le dimanche 14 janvier 2018	Le dimanche 21 janvier 2018
Le dimanche 01 juillet 2018	Le dimanche 18 mars 2018
Le dimanche 08 juillet 2018	Le dimanche 17 juin 2018
Le dimanche 15 juillet 2018	Le dimanche 16 septembre 2018
Le dimanche 22 juillet 2018	Le dimanche 14 octobre 2018
Le dimanche 29 juillet 2018	
Le dimanche 18 novembre 2018	
Le dimanche 25 novembre 2018	
Le dimanche 02 décembre 2018	
Le dimanche 09 décembre 2018	
Le dimanche 16 décembre 2018	
Le dimanche 23 décembre 2018	

VOTE
POUR : 15
CONTRE : 2
ABSTENTION : 3

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 056 à 064.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

DM	005/2017	ACCEPTATION INDEMNITES SINISTRE BARRIERE SECURITE PLACE CLEMENT SIGALAS
DM	006/2017	DON A LA COMMUNE
DM	007/2017	CHOIX ENTREPRISE BARDAGE SERVICES TECHNIQUES
DM	008/2017	CHOIX ENTREPRISE AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS DU CENTRE ANCIEN

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	
JADAS Christian	
RESSIOT Didier	
VOINOT Christine	
FORT Daniel	Procuration
BOUCHERET Janine	
MILANESE Antoine	
REBOUX Pierrette	Procuration à Monsieur Daniel FORT
DUBUR Christian	
DELATTRE Brigitte	
MORETTO Marie-Thérèse	
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
GARCIA Rosario	
VALADE Pierre	
DILMAN Patrick	
MORIN Valérie	
GREAU Ingrid	

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017**

GADRAS Cécile	
SICARD Christine	
SERE Jean-Claude	
MENTUY Christophe	
RIGAL Philippe	
BECARY Maryse	